Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260924-2026758-DE

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n° 2026-7-58

Délibération : CREATION CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Date de la convocation : 17 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie),
Secrétaire de Séance : CLECH Marie.

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Il est proposé de créer un conseil municipal des Jeunes (CMJ) qui permettra aux enfants de la commune de participer activement à la vie de la commune.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1112-23 relatif à la création des conseils de jeunes ;
- Considérant l'intérêt de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, de l'écoute et de la participation active des jeunes à la vie locale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer un conseil municipal des jeunes,
- **APPROUVE** le règlement intérieur tel qu'annexé,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au fonctionnement du CMJ et à la réalisation de ses projets seront inscrits au budget primitif annuel de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Daniel ROPERS